



Donation avec avance sur héritage

Par **Francoise**, le **01/12/2008** à **09:37**

Il y a 25 ans, mes parents avaient donné à ma soeur un terrain pour faire construire une maison car elle allait se marier. En 2000, mon père est décédé, ma soeur et moi avons laissé l'usufruit à ma mère. Aujourd'hui ma soeur divorce et vend la maison, ai-je droit à quelque chose du fait que ce terrain était une donation avec avance sur héritage et que ce bien appartenait au pré_alable à mes 2 parents qui ne m'ont rien donné en échange. Merci de votre réponse.